

Marmande,
le 28/11/2024

**Maison
du développement**

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex

Tél. 05 53 64 40 46
vga@valdegaronne.fr
www.valdegaronne.fr

Communiqué de Presse

**Faits marquants du Conseil d'agglomération
du 28 novembre 2024**

Les questions budgétaires ont particulièrement animé ce conseil d'agglomération, que ce soit sur le coût de la gestion des déchets ou bien les mesures d'austérité et de récession annoncées et imposées par l'Etat.

Gouvernance

Claude LALANDE est élu vice-président Richesses humaines, Inclusion et Conditions de travail. Il était élu communautaire en charge des Richesses humaines depuis 2020.

Préparation du budget 2025 : l'austérité et la récession imposées par l'Etat

« Il ne s'agit pas d'un simple débat financier : nous sommes victimes de choix politiques qui impacteront la majorité des Français. Les collectivités seront obligées soit de dégrader des services publics pour préserver leur autofinancement et ainsi continuer à investir ; soit cesser ou ralentir significativement leurs investissements et ainsi porter atteinte à l'économie, aux transitions, etc. Continuer à développer, investir, équiper, c'est la résistance constructive et positive que je propose. Cela sera peut-être plus difficile, mais nous devons tenir nos trajectoires de politiques publiques. »

Jacques Bilirit, président de Val de Garonne Agglomération

Dans le cadre des Projets de Loi Finances (PLF) et de financement de la Sécurité Sociale, l'Etat a annoncé vouloir prélever 10 milliards d'€ aux collectivités locales.

Une décision unilatérale qui représente pour Val de Garonne Agglomération :

- **une perte directe de recettes estimée à 1,5 million d'€** (hors possible contribution au « fonds de réserve »), ainsi qu'1 million d'€ supplémentaire pour l'ensemble des 43 communes du territoire : gel des transferts de TVA, baisse du FCTVA et de la DCRTP, hausse de la CNRACL.

- **une prévision de baisse des co-financements de l'Etat** sur les projets et les dispositifs (exemples déjà annoncés : - 60 % sur le fonds vert, réduction de 4 000 à 1 500 du nombre de postes de conseillers numériques financés).
- **Une prévision de baisse des co-financements de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de Lot-et-Garonne** touchés par le dispositif autoritaire du "fond de réserve" qui est en fait une ponction directe de leurs recettes de fonctionnement

Dans ce contexte :

- le bureau d'agglomération a décidé de reporter le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), initialement prévu ce 28 novembre 2024, au prochain conseil le 19 décembre 2024, avec un vote du budget en conseil d'agglomération du 13 février 2025.
- Les élus ont voté une motion intitulée « Budget 2025 ; non aux conséquences d'une austérité programmée » (cf. annexe).

Le coût de la gestion des déchets : les incertitudes 2025

A l'occasion du vote du Rapport 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés* et dans la perspective du DOB, les élus ont échangé autour des enjeux de la politique déchets.

L'ambition depuis 2020 : la réduction des déchets

- Baisse de 25 % du volume d'ordures ménagères enfouies en 4 ans, permettant une optimisation des fréquences de collecte à partir du 1er Janvier 2026 (un passage en moins sur le bac gris)
- Amélioration de la valorisation des déchets : tri des emballages et du verre, nouvelles filières dans les déchèteries
- Déploiement des composteurs individuels et collectifs
- Plan de modernisation des déchèteries : début des travaux de la nouvelle déchèterie de Marmande au 2ème semestre 2025
- Mise en oeuvre de la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) au 1er Janvier 2025 avec le début de la comptabilisation du nombre de sorties du bac gris (ordures ménagères).

Un équilibre budgétaire malmené

Le coût du service de gestion des déchets comprend quasiment à parts égales :

- la collecte (gérée par Val de Garonne Agglomération) : collecte des bacs gris et jaune en porte-à-porte, bornes à verre, déchèteries, compostage et actions de prévention
- le traitement (délégué au syndicat mixte départemental Valorizon) : centres d'enfouissement, centre de tri.

Les perspectives 2025 laissent envisager :

- de nouvelles hausses de la TGAP prélevée par l'Etat : + 14 % par rapport à 2024 (+ 8,3 € par tonne)
- des hausses de tarifs de la part de Valorizon : cotisation augmentée de + 1 euro par habitant et des scénarii de + 48 à + 68 € la tonne

- une baisse de l'aide de l'ADEME (qui passe de 50 à 16%) sur le déploiement du compostage
- un questionnaire sur l'évolution du coût de gestion des déchèteries dont le marché sera renouvelé au 1er trimestre 2025

Vers des décisions importantes

- Le maintien de la collecte en porte-à-porte
- Une tarification plus juste : mise en oeuvre de la TEOMi
- Un équilibre budgétaire à respecter : ajustement des taux de TEOM avec une possible hausse de 4 à 6 € par mois et par foyer (rappel : le montant de TEOM moyen mensuel par foyer est de 21 €).

Rapport Développement Durable 2024*

L'année 2024 a été particulièrement favorable aux projets de développement durable. Quelques exemples :

- Depuis septembre 2024 : 58% des bus scolaires roulent en Huile Végétale Hydrogénée (HVO),
- Réduction des consommations énergétiques : - 40 % de consommations de gaz sur le bâtiment du siège de l'Agglomération, grâce à l'installation d'outils de pilotage. Perspective 2025 : installation géothermique sur Aquaval. en substitution au gaz comme source de chaleur. Objectif : diviser par 10 nos émissions de gaz à effet de serre.
- Les installations photovoltaïques de l'Agglomération produisent 32 % de sa consommation électrique (plus de 40 000 € de recettes annuelles). Perspective : 50 % des consommations en 2026, 100 % en 2030.
- Forte augmentation en un an de la part de bio dans les repas des crèches de Tonneins (de 20 à 82 %) et Sainte-Bazille (de 10 à 97 %)
- Economie circulaire : obtention de la 1ère étoile "Territoire engagé Transition écologique" décernée par l'ADEME
- Refonte du conseil de développement.

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) dévoile son plan d'actions

Lancé en septembre 2021, fort d'une gouvernance partagée avec de nombreux représentants des filières agricoles, le PAT "Ensemble cultivons demain" entre en phase opérationnelle avec l'obtention de 88 437 € fléchés sur :

- l'amélioration de la restauration collective,
- le développement des pratiques agroécologiques,
- la structuration des filières et le soutien à l'installation.

Une plénière de restitution du plan d'actions, ouverte à tous, aura lieu le 4 février 2025.

Soutien aux agriculteurs contre le Mercosur

Les élus communautaires ont voté une motion (cf. annexe) contre le projet de traité entre l'Union Européenne et le Mercosur (5 pays d'Amérique Latine), portant sur un accord de libre échange commercial. Un tel accord ne peut que rendre plus difficile la portée des initiatives locales, tournées vers les

alternatives nécessaires à l'agriculture de demain, portées par l'Agglomération en lien et en faveur du monde agricole : Plan Alimentaire Territorial, Projet de Territoire de Gestion de l'Eau, aides à l'installation, aux circuits courts, au développement du bio, etc.

Lexique

PLF : Projet de Loi de Finances

DOB : Débat d'Orientations Budgétaires

FCVTA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

Contact Presse

Laure Duplaa - lduplaa@valdegaronne.fr – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52